



LE PACÔMIEN



Journal municipal

avril 2008

Vol. 13 No 11

MESSAGE DU MAIRE

La rivière Ouelle

Les interventions réalisées au cours des dernières semaines sur la rivière Ouelle pour briser l'embâcle ont probablement permis de minimiser les dégâts et rassurer les résidents des secteurs plus problématiques. Je tiens à remercier les propriétaires qui ont permis la circulation des pelles sur leur propriété afin que l'on puisse briser cet embâcle.

Bien que cette intervention fût contestée par certaines personnes, ma décision serait la même aujourd'hui si de tels événements se reproduisaient. Étant continuellement informé du débit de la rivière et des embâcles qui étaient situés en amont et qui menaçaient de céder à tout moment, nous nous devons d'agir pour la sécurité des gens.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont travaillé et collaboré à la coordination des mesures d'urgence.

S'engager dans une vision de développement partagée

La qualité de vie des citoyens d'une municipalité passe aussi par le développement économique du village que nous habitons. Quand l'économie va, tout va, mais le contraire prouve que les hôpitaux se nourrissent de la hausse des problèmes sociaux dans les communautés. Ce qui porte à croire que plusieurs problèmes de santé pourraient être résolus par le développement économique, social et culturel de notre milieu.

Malgré une économie nationale chancelante, je trouve que Saint-Pacôme s'en tire très bien. Nous avons qu'à penser à notre zone industrielle avec Chevrons Dionne (40 emplois), Transport Pierre Dionne (6 emplois), Confection 131 (22 emplois), Perlite Canada (8 emplois) Érablière des Alléghanys (25 emplois), Comptoir de viande Gaston Dubé (4 emplois) et bientôt Ganterie B.C.L. (20 emplois). Ce développement économique procure une valeur ajoutée à notre économie municipale. Quand on regarde la diversification des entreprises sur tout le territoire de notre municipalité, nous pouvons sans contredit dire que nous avons su exercer une attraction pour influencer notre développement.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous fier sur les instances supérieures, c'est pourquoi, les citoyens sont sollicités pour se doter d'infrastructures qui ont permis l'arrivée de nouveaux capitaux et aussi de nouvelles familles qui permettent d'augmenter la richesse foncière de la municipalité, de maintenir et contrer la baisse des jeunes à l'école de La Pruchière.

La solidarité et le partenariat, voilà les valeurs qui permettent de se doter d'une structure économique solide. La division n'a pas sa place dans un milieu comme le nôtre. La priorité est de tout faire pour montrer que nous sommes des gens de défi et que même si nos opinions sont parfois différentes, nous devons continuer de nous recentrer sur notre vision d'avenir.

Il y a un proverbe qui dit que si tu n'avances pas, tu recules. Avançons ensemble pour le bien de tous et pour l'avenir de notre municipalité.

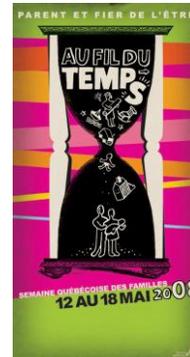
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL
Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
le vendredi de 9h00 à 12h00

Brunch de la fête des Mères... et des Familles à Saint-Pacôme!

Le dimanche 11 mai, c'est la fête des Mères! La municipalité de Saint-Pacôme vous invite à un brunch qui se tiendra à la salle communautaire Albert-Royer entre 10 h et 13 h. Nous aurons une autre bonne raison de fêter pendant ce brunch puisque la municipalité et le Comité Village en santé profiteront de la Semaine québécoise des familles pour certifier des actions familles réalisées par la Station plein air et le Centre d'Anjou. Le Réseau Qualité-famille compte déjà dans ses rangs le Cinéma Louise, le Club de golf et le Club Optimiste. De plus, le Carrefour action municipale et famille remettra à la municipalité de Saint-Pacôme un certificat de reconnaissance pour sa politique familiale municipale

Les cartes pour le brunch sont en vente au bureau municipal au coût de 10,00\$ par adulte et de 5,00\$ par enfant (3 à 10 ans).

Soyons nombreux à fêter nos mamans et nos familles!



Message aux nouveaux arrivants

Vous êtes un nouvel arrivant? Vous vous êtes installé à Saint-Pacôme depuis février 2006? Le comité village en santé et la municipalité de Saint-Pacôme tiendront le vendredi 6 juin une activité d'accueil pour les nouveaux arrivants.

Pour participer à ce 6 à 8 convivial, vous devez obligatoirement transmettre votre nom, adresse et numéro de téléphone par courriel à develop-stpacome@bellnet.ca, par téléphone au 852-2356 ou par la poste au Comité village en santé, 27, rue St-Louis, Saint-Pacôme (Québec), G0L 3X0. Vous avez jusqu'au mercredi 30 avril pour vous inscrire.

Les personnes déjà inscrites recevront prochainement une invitation postale.

En espérant vous compter parmi nous!

QUI REMPORTE LE PRIX QUALITÉ-FAMILLE?

Votez !

Remplissez le coupon ci-dessous et n'oubliez pas de voter pour l'action qui, selon vous, mérite d'obtenir le Prix Qualité-famille en 2008 :

Le Centre d'Anjou (CHSLD) pour l'aménagement du Salon Rachel, un local spécialement aménagé pour les résidents et leurs familles OU

La Station plein air pour sa tarification familiale

Déposez votre coupon dans la boîte identifiée à cette fin à la Caisse populaire de la Rivière Ouelle ou à l'épicerie Axep Gilbert-Royer **AVANT le MERCREDI 30 AVRIL À 14 H.** Vous pourriez gagner par tirage au sort 100 paco\$ offerts par la municipalité de Saint-Pacôme et l'Association des gens d'affaires de Saint-Pacôme. Bonne chance !

-----*Découpez ce coupon*

BULLETIN DE VOTE QUALITÉ-FAMILLE

Cochez votre choix : **Centre d'Anjou** ou **Station plein air**

Nom : _____ Adresse : _____

Téléphone : 852-_____

Déposez ce bulletin de participation dans la boîte de tirage de la Caisse populaire de la Rivière Ouelle ou de l'épicerie Gilbert-Royer Ltée **AVANT le MERCREDI 30 AVRIL à 14 h. Vous pourriez gagner 100 paco\$.** Si vous le voulez, écrivez-nous une suggestion pour améliorer la qualité de vie de nos familles :





La Fête des voisins offre une formidable occasion de mieux connaître les personnes de notre voisinage. Le samedi 7 juin 2008, partout au Québec les voisins se rassembleront pour célébrer le plaisir du bon voisinage et Saint-Pacôme sera encore une fois de la partie. C'est le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) qui est à l'origine de cet événement provincial dont la porte-parole est la sympathique Marie-Lise Pilote.



Pour Saint-Pacôme, il s'agit d'une troisième année de participation. Lors de la dernière édition, près de 10 fêtes ont eu lieu dans notre municipalité rassemblant plusieurs dizaines de personnes qui ont profité de cette occasion pour mieux connaître leur entourage et développer un esprit de voisinage convivial et chaleureux.

Comment participer ?

Organiser la Fête des voisins est très simple, il suffit de le décider ! L'organisation est légère et elle ne dépend que de vous : vous et vos voisins êtes les véritables acteurs du succès. Voici quelques conseils :



1. Parlez-en à vos voisins

Préparez la fête en collaboration avec vos voisins. Répartissez-vous les tâches, partagez vos idées, discutez-en. Cette préparation en commun c'est déjà un peu la fête !

2. Procurez-vous le matériel

Procurez-vous gratuitement des cartons d'invitations (à distribuer aux voisins) au bureau municipal de Saint-Pacôme.

3. Associez les enfants aux préparatifs

Les enfants adorent les fêtes. Associez-les à l'organisation, vous verrez, ils auront plein d'idées. Confiez-leur des responsabilités: décoration, accueil, distribution des cartons d'invitations, etc. Prévoyez des choses avec et pour eux : jeux, animation, musique, etc.

4. Identifiez un endroit approprié

Que ce soit dans la cour de votre maison, dans le hall, la salle commune ou la cour de votre immeuble, choisissez l'endroit qui vous paraît le plus approprié. Prévoyez une stratégie de repli en cas de mauvais temps.

5. Invitez officiellement vos voisins

Distribuez les cartons d'invitation dans les boîtes aux lettres de vos voisins quelques semaines avant le jour J.

6. Suscitez la participation de tous à la Fête

Imaginez des solutions pour ceux qui peuvent avoir des contraintes pour participer : garde d'enfants, maladie, handicap, isolement, etc.

7. Les Agapes (la nourriture)

La Fête des voisins c'est simple et chacun fait sa part. Que vous organisiez votre fête sous la forme d'un 5 à 7 ou d'un buffet, une bonne formule est d'inviter les gens à apporter quelque chose à manger et à boire. Mais que ce ne soit pas une condition de participation. Différentes formules sont possibles : 5 à 7, barbecue, buffet partagé, concours de dessert, etc. Selon la formule que vous choisirez, le carton d'invitation prévoit un espace permettant d'inscrire les détails pratiques liés à la Fête.

8. Créez une ambiance de fête

Pensez aussi à la décoration (guirlandes, ballons, fleurs,...) et à la musique (il y a peut-être des musiciens parmi vos voisins). Mais attention à ne pas importuner les voisins qui ne participeraient pas à la fête; ce n'est pas le jour pour créer des chicanes de voisinage...

9. N'hésitez pas à faire connaissance

Le jour de la fête, faites ressortir l'altruiste en vous, ne soyez pas réservé. Le but est de mieux connaître vos voisins, alors faites les premiers pas et présentez-vous. Les timides vous en seront certainement reconnaissants.

10. Faites savoir que vous organisez une Fête

La fête des voisins, c'est des centaines de personnes qui, en simultanément, vont souligner l'importance du bon voisinage. Pour qu'on sache que vous faites partie du mouvement, inscrivez votre fête sur le site Internet du Réseau québécois de Villes et Villages en santé www.fetedesvoisins.qc.ca et courez la chance de gagner des ballons et des t-shirts pour votre activité! N'oubliez pas d'informer la municipalité!

TIRAGE

Inscrivez votre Fête sur le site www.fetedesvoisins.qc.ca avant le 19 mai 2008. Vous pourriez gagner des ballons et des t-shirts pour votre activité !

Mérite jeunesse

La soirée Mérite jeunesse, tenue le 28 mars dernier à Saint-Pascal, a permis de reconnaître l'engagement de plusieurs jeunes de Saint-Pacôme ayant recouru aux services d'Action travail Kamouraska/Carrefour jeunesse emploi.

Ainsi, un méritas a été remis à Mme Annie Mercier dans la catégorie «établissement en région», à M. Marc Bélanger dans la catégorie «implication sociale et citoyenne» et à Mme Marie-Claude Thibault dans la catégorie «recherche d'emploi».

Le prix «personnalités dévouées à la jeunesse» a été remis aux directeurs des caisses desjardins de la rivière Ouelle et de Saint-Pascal, Messieurs André Bernier et André Bérubé. Félicitations à tous ces lauréats.

Résidence pour aînés

L'assemblée de fondation des Habitations Saint-Pacôme s'est tenue le 26 mars dernier et permis de former un premier conseil d'administration. Présidé par M. Pierre-Paul Blais, le conseil d'administration est composé de la vice-présidente, Mme Carmelle Fortin ainsi que de Mme Raymonde Boucher et de messieurs Donald Boulet, Réal Lebel, Roger Pelletier et Lionel Provencher.

Le conseil d'administration est supporté dans ses travaux par la chargée de projet, Mme Doris Després, et par l'agent de développement de la municipalité de Saint-Pacôme, M. René Bélanger.

Les Habitations Saint-Pacôme tiennent à remercier les personnes suivantes qui ont siégé au comité provisoire : messieurs Robert Bérubé, Réal Boucher et Yvon Grenier.

Toute personne intéressée à obtenir de l'information ou à remplir un formulaire de demande de réservation de logement peut toujours le faire en contactant l'agent de développement, M. René Bélanger, au 852-2356 ou à develop-stpacome@bellnet.ca

Message aux nouveaux arrivants

Vous êtes un nouvel arrivant? Vous vous êtes installé à Saint-Pacôme depuis février 2006? Le comité village en santé et la municipalité de Saint-Pacôme tiendront le vendredi 6 juin une activité d'accueil pour les nouveaux arrivants.

Pour participer à ce 6 à 8 convivial, vous devez obligatoirement transmettre votre nom, adresse et numéro de téléphone par courriel à develop-stpacome@bellnet.ca, par téléphone au 852-2356 ou par la poste au Comité village en santé, 27, rue St-Louis, Saint-Pacôme (Québec), G0L 3X0. Vous avez jusqu'au mercredi 30 avril pour vous inscrire.

Les personnes déjà inscrites recevront prochainement une invitation postale.

En espérant vous compter parmi nous!

Plan de mesures d'urgence

La municipalité de Saint-Pacôme est à mettre à jour son plan de mesures d'urgence. Les détenteurs d'un téléphone cellulaire ou d'un téléavertisseur sont invités à transmettre au bureau municipal leur nom, adresse et numéro pour les rejoindre.

Veillez communiquer avec Mme Manon Lévesque au 852-2356. Ces informations seront inscrites dans l'annexe du plan de mesures d'urgence et demeureront confidentielles. Comme le facteur temps joue un rôle majeur dans une situation d'urgence, la municipalité préfère ne négliger aucun moyen pour pouvoir vous rejoindre rapidement.

Merci pour votre précieuse collaboration!

Le projet de clinique coopérative médicale est en bonne santé

L'idée d'implanter une clinique coopérative médicale au Kamouraska est maintenue. Réunis le 15 avril à Saint-Pacôme, une vingtaine de membres de la Coopérative de solidarité santé du Kamouraska ont jugé bon de ne pas renoncer à un tel projet.

La campagne de recrutement, qui s'est terminée officiellement le 29 février dernier, n'a pas permis d'atteindre l'objectif de 700 membres. Moins de 100 personnes ont complété leur formulaire d'adhésion.

Sécurité routière

Activité de sensibilisation le vendredi 30 mai à Saint-Pacôme

Le Comité de vigilance pour la sécurité routière de Saint-Pacôme tiendra une activité de sensibilisation le vendredi 30 mai prochain. Les usagers de la route qui emprunteront le boulevard Bégin, à la hauteur de la rue de la Pruchière, entre 16h00 et 17h30 recevront un dépliant. L'opération est rendue possible grâce à la collaboration de la municipalité de Saint-Pacôme, du Comité de développement, de la Sûreté du Québec, de la Société de l'assurance automobile du Québec et de Transport Québec.

La prochaine réunion du Comité de vigilance pour la sécurité routière se tiendra le jeudi 22 mai à 13h30 au Centre municipal. Toute personne préoccupée par la sécurité routière est la bienvenue.

Des sanctions plus sévères contre la vitesse excessive

Dans le but d'améliorer le bilan routier et la sécurité sur les routes, des sanctions plus sévères contre la vitesse excessive sont entrées en vigueur le premier avril dernier. Par exemple, vous commettez un grand excès de vitesse si vous dépassez de 40 km/h ou plus la limite de vitesse permise dans une zone de 60 km/h ou moins. Désormais, un automobiliste qui roule à 95 km/h dans une zone de 50 km/h s'expose à une amende de 520 \$ et a six (6) points d'inaptitude. Pour une quatrième infraction, le montant de l'amende passe à 780 \$.

Semaine nationale de la santé mentale du 5 au 11 mai 2008

Conférence avec Monsieur René Racine

Dans le cadre de la Semaine nationale de la santé mentale qui se tiendra du 5 au 11 mai 2008. La Traversée vous invite à assister à une conférence animée par Monsieur René Racine, psychologue en bioénergie, sous le thème de « *Trouver mon équilibre intérieur* ».

Cette rencontre se tiendra le mardi 6 mai 2008 à 19 h 30 à la Cathédrale de La Pocatière. L'admission générale est de 5,00 \$, gratuite pour les membres de La Traversée et pour les étudiants, sur présentation de leur carte étudiante.

Monsieur Racine est psychologue et psychothérapeute depuis 1970. Il est certifié en analyse bioénergétique depuis 1980. En plus de la psychothérapie, il anime des ateliers de croissance personnelle et des groupes de thérapie. Il est aussi formateur en analyse bioénergétique au Québec. Il s'intéresse au lâcher-prise dans toutes les dimensions de la personne, physique, émotionnelle, cognitive et spirituelle. Il aide les gens à intégrer ces dimensions tout au long du processus de vie. Il intervient dans son milieu et au Québec comme conférencier, formateur ou personne-ressource.

Fabrique de Saint-Pacôme

Il y aura une assemblée de paroissiens le mercredi 7 mai 2008 à 19h30 à la sacristie de l'Église de Saint-Pacôme pour la présentation du budget 2007 et la situation financière de votre Fabrique.

Votre conseil de Fabrique vous dit MERCİ

Merci très sincère à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps lors des travaux de rénovation de la sacristie. Sans votre précieuse collaboration nous n'aurions pas pu réaliser ce projet.

Merci à la Garde paroissiale pour le don de 1 000,00 \$. Merci aussi à la Caisse populaire de la Rivière-Ouelle pour le don de 2 000,00 \$ octroyé en mars dernier. Dans le contexte actuel de pauvreté dans lequel se retrouve La Fabrique de notre paroisse, la Caisse populaire devient un commanditaire très important et majeur pour la survie de notre église. C'est grâce à ces précieux commanditaires si nos travaux de rénovation ont pu être faits.

Défi têtes rasées 2008

Vous pouvez être fiers d'avoir offert 5 400,00 \$ à Leucan en juin 2007. Cette année encore, nous renouvelons l'activité.

Ce sera **le dimanche 8 juin**, au Parc de la Paix (près de l'église de Saint-Pacôme), **entre 11h00 et 15h00** que vous pourrez mettre votre tête à prix ou que vous pourrez venir encourager ceux et celles qui sacrifient leur chevelure pour une bonne cause.

Vous pouvez déjà vous procurer des formulaires d'inscription auprès de Mme Martine Tanguay des Salons Luxart au 852-3434 ou auprès de Mme Ginette Lacoursière au 852-2211 (télécopieur : 852-3434). **N'oubliez pas** de conserver cette fiche d'inscription et de l'apporter le dimanche 8 juin. Plus tôt vous vous inscrivez, plus tôt vous pouvez commencer à rechercher des collaborateurs...

Les enfants de Leucan vous remercient déjà!

Le Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska

a maintenant un Guide d'actions citoyennes

Pour faire suite au colloque *Femmes en action... pour une meilleure qualité de vie!* en octobre 2007, et auquel plus de 260 personnes ont participé, un guide d'actions citoyennes fut rédigé. L'idée de départ de ce colloque était de dresser un bilan sur le cheminement du féminisme à travers l'histoire jusqu'à aujourd'hui et l'objectif de cibler des pistes d'actions locales et sous-régionales pour une meilleure qualité de vie des femmes où les hommes auraient une part active dans certaines actions

collectives. La participation fut excellente, soit 72 % des personnes provenaient du Kamouraska et 28% de l'extérieur.

Nous avons aussi pris l'engagement d'inclure dans notre plan d'action les pistes d'actions ciblées pour les prochaines années. Toutefois, l'équipe de travail ne peut réaliser seule cette tâche et c'est pourquoi, nous avons ajouté à l'équipe une agente de liaison du nom de madame Linda Landry. Elle est là pour promouvoir le guide à l'ensemble de la population et rallier les divers partenaires du Kamouraska à une éventuelle collaboration voire un engagement face à certaines pistes d'action.

Il est à espérer, par la promotion de ce guide, que plusieurs y adhéreront et en feront un principe de vie afin d'atteindre une meilleure qualité de vie. Nous souhaitons que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne un souci et un intérêt pour chacune et chacun d'entre nous.

Il est possible de vous procurer le guide à un moindre coût en communiquant directement au Centre-Femmes, au 492-1449.

Renseignements : Linda Landry, agente de liaison ou
Hélène Lévesque, coordonnatrice du centre

Distributions d'arbres

C'est le samedi 17 mai prochain qu'aura lieu la distribution annuelle d'arbres auprès de la population de Saint-Pacôme. Les personnes intéressées doivent se présenter au garage municipal entre 10h00 et 13h00 pour se procurer les arbres. Mme Hélène Dore sera présente pour vous conseiller. Nous vous remercions de notre intérêt pour cette activité et nous vous encourageons à embellir notre belle municipalité.



Simplifiez-vous la vie !

Vous avez besoin d'un coup de main pour votre ménage régulier ou pour les tâches plus lourdes ? Services Kam-Aide inc., organisme en aide domestique pour

toute la MRC de Kamouraska, peut probablement vous aider. Pour plus d'information, contactez sans tarder le (418) 856-5636.



La Fête nationale du Québec approche...

Depuis déjà quelques mois, des personnes de notre communauté sont engagées dans l'organisation de la Fête nationale du Québec et du deuxième Défi Marylise-Lévesque. Si vous avez un peu de temps à donner le 24 juin, si vous voulez vivre la Fête nationale autrement, joignez-vous à une équipe dynamique prête à faire de cette fête un moment inoubliable. Pour le Défi Marylise-Lévesque, nous avons notamment besoin de personnes sur le parcours pour assurer la surveillance, le bien-être et la sécurité des marcheurs et des coureurs. Nous avons aussi besoin de bénévoles pour assurer le bon déroulement des repas.

Les personnes intéressées peuvent contacter René Bélanger au 852-2356.

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Réunions des 7 et 17 avril 2008

113.04.08 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion régulière du 7 avril 2008 soit accepté tel que présenté.

114.04.08 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MARS 2008

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 3 mars 2008 soit adopté tel que présenté.

115.04.08 ADOPTION DU PROCÈS- VERBAL DU 18 MARS 2008

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 18 mars 2008 soit adopté tel que présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

La directrice générale mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

117.04.08 DÉCOUPAGE DE LA CARTE ÉLECTORALE DANS LE BAS-SAINT- LAURENT

ATTENDU QUE la Commission de représentation électorale du Québec a déposé le 12 mars dernier, un rapport préliminaire dans lequel est proposé une révision de la délimitation des circonscriptions électorales du Québec, en respect aux dispositions de la *Loi électorale du Québec* ;

ATTENDU QUE ce rapport propose la disparition de l'actuel comté de Kamouraska-Témiscouata comprenant les territoires et municipalités composant les MRC de Kamouraska et de Témiscouata, ainsi que les municipalités de Saint-Roch-des-Aulnaies et Sainte-Louise rattachées à la MRC de L'Islet (34 426 électeurs) ;

ATTENDU QU'il est proposé que l'actuel comté de Kamouraska-Témiscouata se divise :

- en détachant la partie de la circonscription composant le territoire du Témiscouata de la partie de la circonscription de Kamouraska ;
- de rattacher cette dernière aux nouveaux comtés de Montmagny-L'Islet qui composeraient la nouvelle circonscription de la Côte-du-Sud, et celle de Témiscouata à la nouvelle circonscription de Rivière-du-Loup ;

ATTENDU QUE les territoires du comté de Kamouraska-Témiscouata doivent :

- conserver leur intégralité en raison du sentiment d'appartenance des électeurs des municipalités des MRC de Kamouraska et de Témiscouata ;
- maintenir les partenariats existants et à venir entre les deux MRC ;

- préserver et non séparer un comté dont les similitudes prédisposent à unir leur vitalité et à saisir globalement des préoccupations et enjeux communs ;

ATTENDU QUE les populations des MRC de Kamouraska et de Témiscouata désirent conserver leur appartenance au Kamouraska, en raison du fort sentiment qui lie sa population au peuplement, au développement socioéconomique et entrepreneurial du territoire kamouraskois

ATTENDU QUE les populations des MRC de Kamouraska et de Témiscouata, en raison de la perte de deux comtés historiques, et de leurs noms Kamouraska et Témiscouata, qui sont le berceau de plusieurs familles souches du Québec et de faits historiques culturellement enracinés depuis maintes générations, vivraient une perte identitaire qui jusqu'à ce jour, permet un tissu collectif inestimable à sa créativité, et à l'enrichissement patrimonial de nos territoires respectifs ;

ATTENDU QUE les populations des MRC de Kamouraska et de Témiscouata désirent le maintien de leur organisation territoriale tel quel aux fins d'assurer l'accessibilité à tous et chacun de ses concitoyens des services de proximité tant en développement économique, emploi, santé et services sociaux, aménagement et urbanisme, transport collectif, que d'une proximité d'accès au bureau de comté considérant l'étendue du territoire ;

ATTENDU QUE les populations des MRC de Kamouraska et de Témiscouata ne vivent pas la même réalité urbaine que la population de la ville de Montmagny, de ses arrondissements et de son développement suburbain; cela étant un risque de développer des asymétries et d'accroître un déséquilibre entre les milieux ruraux et urbains ;

ATTENDU QUE les MRC de Kamouraska et de Témiscouata ainsi que leurs municipalités, vivant des préoccupations identifiées en tant que région ressource (Bas-Saint-Laurent), risquent de ne plus être considérées comme telle, ce qui occasionnerait des pertes d'avantages économiques importants pour nos entreprises et notre population.

ATTENDU QUE les MRC de Kamouraska et de Témiscouata ainsi que leurs municipalités ont développé des synergies avec les organismes en développement économique rural de leur milieu en identifiant et enrichissant les particularismes qui sont spécifiques à la ruralité kamouraskoise ;

ATTENDU QUE les MRC de Kamouraska et de Témiscouata ainsi que leurs municipalités sont ouvertes à des projets avec des milieux urbains mais pas à des fusions qui fragiliseraient leurs acquis et développement socioéconomique et culturel et ainsi, leur feraient perdre leur appartenance et les prises de décision au sein de leurs communautés rurales ;

ATTENDU QUE les MRC de Kamouraska et de Témiscouata ainsi que leurs municipalités désirent maintenir la représentativité du Bas-Saint-Laurent à l'Assemblée nationale afin d'assurer à sa population un avenir d'occupation dynamique de son territoire ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le présent préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du présent conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme dénoncent la proposition du nouveau découpage de la carte électorale et appuient les MRC de Kamouraska et de Témiscouata, et chacune des municipalités, dans leurs démarches à maintenir l'actuel comté de Kamouraska-Témiscouata tel qu'il est actuellement et en tenant compte des limites des MRC ;

QUE les membres du présent conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme demandent au gouvernement du Québec de modifier la *Loi électorale du Québec* afin que la Commission de représentation électorale du Québec tienne compte :

- des critères autres que démographiques (nombre d'électeurs) comme le sentiment d'appartenance, le sentiment identitaire, les communautés d'intérêts et l'homogénéité des activités économiques afin de favoriser la représentation effective des électeurs ;
- des distinctions spécifiques qui constituent un milieu rural d'un milieu urbain ;
- des buts et objectifs concertés de tous les intervenants et partenaires du milieu qui oeuvrent pour une politique nationale de la ruralité ;
- en prenant en main et en dynamisant notre territoire,
- en coopérant pour maximiser un développement tant économique, social et culturel,
- en soutenant dans son développement les communautés rurales.

QUE le présent conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme demande :

DE TRANSMETTRE copie originale certifiée conforme de la présente résolution :

- au préfet de la MRC de Kamouraska afin que celui-ci la remette directement à M. Claude Béchar, député de Kamouraska-Témiscouata, à son bureau de circonscription, et

D'ENVOYER copie originale certifiée conforme de ladite résolution :

- au directeur général des élections et au président de la Commission de représentation électorale du Québec, M. Marcel Blanchet à l'adresse suivante : Le Directeur général des élections du Québec, Édifice René-Lévesque, 3460, rue de La Pérade, Sainte-Foy (Québec) G1X 3Y5.

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À LA CITATION DE L'ANCIEN MAGASIN GÉNÉRAL NORBERT-DIONNE À TITRE DE MONUMENT HISTORIQUE

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Jean Santerre qu'à une prochaine réunion un règlement relatif à la citation d'un monument historique pour le bâtiment de l'ancien magasin général Norbert-Dionne sera présenté pour adoption.

118.04.08 ÉTATS FINANCIERS 2007 – OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les états financiers 2007 de l'Office municipal d'habitation tel que ci-dessous présentés :

REVENUS	43 473 \$
DÉPENSES	99 032 \$
Administration	10 431 \$
Conciergerie et Entretien	10 091 \$
Énergie, taxes, assurances et sinistres	23 718 \$
Remplacement, amélioration et modernisation	1 357 \$
Financement/Contrepartie Immobilière SHQ	52 949 \$
Services à la clientèle	486 \$
DÉFICIT	55 559 \$
Partage du déficit SHQ 90%	50 003 \$
Municipalité 10%	5 556 \$

119.04.08 RAPPORT FINANCIER 2007 – RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST

ATTENDU QUE le groupe Mallette, comptables agréés, a déposé le rapport financier 2007 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest;

ATTENDU QUE le rapport financier 2007 démontre un surplus de quarante-cinq mille cinq cent quarante-huit mille dollars (45 548,00\$);

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport financier 2007 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest tel que présenté.

120.04.08 ANALYSE DES SOUMISSIONS POUR LE BALAYAGE DES RUES

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offres sur invitation auprès d'entrepreneurs pour le balayage des rues;

ATTENDU QUE les soumissions reçues des différents entrepreneurs se détaillent comme suit :

Scell-Tech	92.00\$/heure taxe et transport en sus
Les Entreprises Trema	94.00\$/heure taxe et transport en sus
Charles Trudel Inc.	150.00\$/heure taxe en sus, transport en sus

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de

Scell-Tech pour le balayage des rues dans la Municipalité.

121.04.08 BPR GROUPE-CONSEIL – HONORAIRES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – PROLONGEMENT DES SERVICES – RUE PLOURDE

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le budget d'honoraires professionnels RI-30-903A de BPR Groupe-conseil dans le cadre du projet de prolongement des services – Rue Plourde au montant de vingt-huit mille quatre cent quarante dollars (28 440,00 \$).

122.04.08 TECHNISOL INC. – HONORAIRES PROFESSIONNELS – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – PROLONGEMENT DES SERVICES – RUE PLOURDE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme désire procéder au prolongement des services sur la rue Plourde;

ATTENDU QU'afin de préparer les plans, une étude géotechnique doit être réalisée;

ATTENDU QUE la firme « LVM-Technisol inc. » a présenté une proposition afin de réaliser l'étude géotechnique;

ATTENDU QUE « BPR Groupe-conseil » a procédé à l'analyse de la proposition de « LVM-Technisol inc »;

ATTENDU QUE « BPR Groupe-conseil » recommande l'acceptation de la proposition de « LVM-Technisol inc. »

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Pacôme mandate la firme « LVM-Technisol inc. » pour réaliser l'étude géotechnique dans le secteur du prolongement des services sur la rue Plourde;

QUE la municipalité demande au laboratoire de procéder à la réalisation de l'étude géotechnique dans les meilleurs délais.

123.04.08 GAÉTAN BOLDUC & ASSOCIÉS INC. – SOUMISSION POUR LA REMISE À NEUF D'UN SURPRESSEUR

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Gaétan Bolduc & Associés inc. concernant la remise à neuf d'un surpresseur au montant de trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars et soixante-quinze cents (3 995.75 \$) taxes en sus.

092.03.08 DEMANDE DE FINANCEMENT – FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE DU BAS-SAINT-LAURENT (FRIJ BAS-SAINT-LAURENT)

ATTENDU QUE la relance du local des jeunes et le développement d'activités pour les jeunes passent par l'embauche d'un animateur;

ATTENDU QUE ce projet figure dans le plan de développement de Saint-Pacôme et dans la politique familiale municipale;

ATTENDU QUE ce projet figure parmi les priorités du Comité de développement de Saint-Pacôme en 2008;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de présenter une demande d'aide financière au Fonds régional d'investissement jeunesse du Bas-Saint-Laurent pour embaucher un animateur et d'autoriser M. Gervais Lévesque à agir et à signer au nom de la municipalité de Saint-Pacôme les documents reliés à la demande d'aide financière.

125.04.08 SOUMISSIONS DE CHLORURE DE CALCIUM EN FLOCONS

ATTENDU les soumissions suivantes pour le chlorure de calcium comme abat poussière :
Somavrac sacs de 35 kg 16,09 \$
Sel Warwicksacs de 35 kg 16,52 \$

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Somavrac pour l'achat de deux cent quarante (240) sacs de trente-cinq (35) kilogramme d'abat poussière au montant de seize dollars et neuf cents (16,09 \$) le sac.

126.04.08 DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2008

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec 2008 est organisée par la Municipalité de Saint-Pacôme en collaboration avec des organismes du milieu;

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que M. René Bélanger de la Municipalité de Saint-Pacôme soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du mouvement national des Québécois et Québécoises pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2008.

127.04.08 FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION – ENGAGEMENT DU PERSONNEL POUR LE TERRAIN DE JEUX 2008

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que le comité de sélection pour l'engagement du personnel pour le terrain de jeux 2008 soit composé de M. Nicholas Ouellet et de M. Sylvain Dubé. Il est aussi convenu que M. René Bélanger s'occupe qu'un représentant du comité de développement fasse aussi partie du comité de sélection.

128.04.08 DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. SYLVAIN LABEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005;

ATTENDU QUE M. Sylvain Label a acheté la résidence sise au 15-A, Nord du Rocher le 6 mars 2008;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Sylvain Lebel au programme pacômien d'accès à la propriété.

**129.04.08 DEMANDE
DE DON – L'ARC EN CIEL DU CŒUR**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de cinquante dollars (50,00 \$) à l'Arc-en-Ciel du Cœur

**130.04.08 DEMANDE
DE DON – POLYVALENTE LA POCATIÈRE
– GALA PLÉIADE**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de cinquante dollars (50,00 \$) à la Polyvalente La Pocatière afin que des récompenses soient remises aux élèves pour souligner leur succès et leurs efforts soutenus lors du Gala Pléiade.

**131.04.08 JOURNAL LE
PLACOTEUX – FÉLICITATIONS MÉRITE
JEUNESSE**

Pour faire suite à la recommandation du comité des dons et commandites, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de participer à une page spéciale dans le journal Le Placoteux, afin de féliciter des jeunes de notre région pour l'entrepreneuriat et leur leadership ainsi qu'à des personnalités dévouées à la jeunesse qui ont été honorés lors de la soirée Mérite Jeunesse tenue le 28 mars dernier. Le coût de cette publicité est de cent neuf dollars (109,00 \$) plus taxes.

**132.04.08 FORMATION
DE CAMÉLIA DESIGN ET MISE À JOUR
(SITE INTERNET)**

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. René Bélanger et Mme Manon Lévesque à participer à une formation et mise à jour de Camélia Design afin d'apporter des correctifs sur le site internet de la municipalité.

**133.04.08 RÉORGANIS
ATION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT**

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le comité de développement à demander une charte auprès du Ministère du Revenu du Québec pour la constitution du nouveau comité de développement, dans lequel sera représenté l'Association des Gens d'Affaires de Saint-Pacôme, la Corporation Touristique ainsi que des citoyens impliqués.

**134.04.08 MINISTÈRE
DES TRANSPORTS DU QUÉBEC –
TRAVERSE PIÉTONNIÈRE**

ATTENDU QUE la municipalité a effectué une demande auprès du Ministère des Transports du Québec pour qu'une traverse piétonnière soit ajoutée sur la route 230 à proximité de la rue Place Santerre;

ATTENDU QUE M. Gilles Michaud, ing. nous a confirmé que, suite à l'étude effectuée, le Ministère procédera à l'ajout de la traverse dès ce printemps;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de vérifier auprès du Ministère des Transports du Québec pour procéder à l'installation d'un panneau lumineux indiquant la traverse piétonnière.

**135.04.08 COMMISSION
SCOLAIRE DE KAMOURASKA –
RIVIÈRE-DU-LOUP – FORMATION
– SIGNEUR DE CHANTIERS
ROUTIERS**

ATTENDU QUE le Service aux entreprises du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle de la Commission Scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup offre une formation de Signeur de chantiers routiers;

ATTENDU QUE cette formation est exigée sur les chantiers du Ministère des Transports du Québec;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'inscrire un employé municipal à cette formation qui se tiendra le vendredi 25 avril prochain au Centre de Formation Professionnelle, Pavillon-de-l'Avenir à Rivière-du-Loup de 13h00 à 17h00, et ce, au coût de cent quatre-vingt-dix dollars (190,00 \$).

**136.04.08 CORPORATI
ON DU MOULIN DE SAINT-PACÔME INC.**

ATTENDU QUE lors d'une séance régulière du conseil municipale tenue le 6 septembre 2005, il a été convenu d'accorder à la Corporation du Moulin une exemption des taxes foncières et de services pour une durée maximale de trois (3) ans (2005-2006-2007);

ATTENDU QUE la Corporation du moulin de Saint-Pacôme demande une prolongation d'une autre année d'exemption de taxes;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal considèrent que cette exemption de trois (3) ans représente une contribution importante de la part de la municipalité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que la demande de la Corporation du moulin de Saint-Pacôme soit rejetée.

**137.04.08 SERVICES
KAM-AIDE INC. – JOURNÉE DE RÉLEXION
ET D'ORIENTATION SUR L'AVENIR DES
SERVICES D'AIDE ET DE MAINTIEN À
DOMICILE**

ATTENDU QUE les Services Kam-Aide inc. célèbrent leurs 15^e anniversaire cette année;

ATTENDU QUE cette entreprise est touchée par le vieillissement de la population;

ATTENDU QUE cette entreprise se questionne sur la façon dont les besoins en aide domestique et en maintien à domicile évolueront et quels seront les nouveaux services qui deviendront nécessaires;

ATTENDU QU'une journée de réflexion et d'orientation sur l'avenir des services d'aide et de maintien à domicile au Kamouraska se tiendra le vendredi 16 mai prochain à 9 hres au Cégep de La Pocatière;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater M. René Bélanger, agent de développement, pour assister à cette journée de réflexion.

**138.04.08 L'ASSOCIAT
ION CANADIENNE POUR LA SANTÉ
MENTALE**

ATTENDU QUE l'Association canadienne pour la santé mentale est un organisme de promotion et de prévention en santé mentale;

ATTENDU QUE pour 2008, la semaine nationale de la santé mentale se tiendra officiellement du lundi 5 mai au dimanche 11 mai 2008;

ATTENDU QUE l'objectif de la semaine de la santé mentale consiste à rappeler la nécessité du bien-être émotionnel à nos citoyens et à leur faire prendre conscience des questions liées à la santé mentale de notre communauté;

ATTENDU QUE l'Association canadienne pour la santé mentale nous demande d'appuyer leurs efforts en proclamant officiellement la semaine de la santé mentale dans notre municipalité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer l'Association canadienne pour la santé mentale en proclamant la semaine de la santé mentale.

**139.04.08 TABLE DE
CONCERTATION COMMUNAUTAIRE DE
POINTE-SAINT-CHARLES**

ATTENDU QUE la Société canadienne des postes s'apprête à fermer le bureau de poste de Pointe-Saint-Charles pour le relocaliser dans un endroit éloigné des zones résidentielles;

ATTENDU QUE les citoyens et citoyennes de Pointe-Saint-Charles demande le maintien de leur bureau de poste actuel;

ATTENDU QUE Action-Gardien, Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles nous demande des les appuyer dans leur démarche de maintien du bureau de poste de Pointe-Saint-Charles;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de faire parvenir une lettre d'appui à la Société canadienne des postes afin que ceux-ci reviennent sur leur décision de délocaliser/fermer le bureau de poste tel qu'il est dans le quartier de Pointe-Saint-Charles.

**140.04.08 DÉFI
MARYLISE LÉVESQUE**

ATTENDU QUE la deuxième édition du Défi Marylise Lévesque se tiendra le 24 juin prochain;

ATTENDU QUE que le Ministère des Transport du Québec doit être en accord avec la tenue de cet événement et autoriser une telle activité;

ATTENDU QUE la collaboration de la Sûreté du Québec et de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Kamouraska Ouest est

nécessaire pour assurer la sécurité des gens lors de la tenue de cette activité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. René Bélanger, agent de développement, à entreprendre les démarches auprès du Ministère des Transports du Québec, de la Sûreté du Québec et de la Régie intermunicipale en sécurité incendie du Kamouraska Ouest, afin d'obtenir les autorisations et l'assistance nécessaires à la tenue de cet événement.

141.04.08 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21 h 05.

142.04.08 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la réunion spéciale du 17 avril 2008 soit accepté tel que présenté.

143.04.08 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2007 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport financier 2007 de la Municipalité de Saint-Pacôme soit adopté tel que présenté par la firme comptable Mallette de Saint-Pascal.

144.04.08 AUTORISATION DE SIGNATURE – RAPPORT COMPTABLE 2007

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à signer les rapports comptables 2007 présentés par la firme comptable Mallette de Saint-Pascal.

145.04.08 SYMPOSIUM DE PEINTURE DE SAINT-GERMAIN – JURY DE SÉLECTION

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de permettre que Mme Doris Parent et M. Donald Boulet fassent partie du jury de sélection pour le symposium de peinture de Saint-Germain. Une troisième personne devra être recrutée pour se joindre à ce comité.

146.04.08 SYMPOSIUM DE PEINTURE DE SAINT-GERMAIN – THÈME DU SYMPOSIUM

ATTENDU QUE le Symposium de peinture du Kamouraska se tiendra cette année du 14 au 20 juillet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme participe à cet événement annuel;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que le thème pour le concours de la municipalité de Saint-Pacôme

dans le cadre du symposium de peinture du Kamouraska soit « Patrimoine bâti ».

147.04.08 TARIFICATION DU TERRAIN DE JEUX 2008

ATTENDU QUE l'inscription au terrain de jeux se fera le 24 juin 2008 pour les activités du 25 juin au 8 août 2008;

ATTENDU QUE les heures du terrain de jeux sont de 9h00 à 11h30 et de 13h00 à 16h00;

ATTENDU QUE le service de surveillance comprend l'arrivée le matin entre 7h45 et 9h00, la période du dîner, soit de 11h30 à 13h00, et la fin de l'après-midi de 16h00 à 17h15;

ATTENDU QUE la moitié des frais du terrain de jeux avec ou sans service de surveillance devront être acquittés d'au moins la moitié lors de l'inscription et la balance au plus tard le 15 juillet 2008, sans quoi l'enfant se verra refuser l'accès au terrain de jeux;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'établir la tarification du terrain de jeux 2008 à :

Pour les résidents

Nombre d'enfants	Coût (avec surv.)	Coût (sans surv)
1	100.00\$	225.00\$
2	140.00\$	310.00\$
3 et plus	185.00\$	375.00\$

Pour les non-résidents

Nombre d'enfants	Coût (avec surv.)	Coût (sans surv)
1	200.00\$	335.00\$
2	300.00\$	435.00\$
3 et plus	400.00\$	535.00\$

Tarif à la journée

Résidents	15.00\$
Non-résidents	30.00\$
Surveillance additionnel	5.00\$

148.04.08 ACCEPTATION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme a mandaté BPR inc. pour l'élaboration de son plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable daté du 10 janvier 2008;

ATTENDU QUE ledit plan d'intervention a été réalisé conformément au Guide du ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du plan d'intervention du 10 janvier 2008 par BPR inc.

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Donald Boulet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter ledit plan d'intervention tel que présenté.

149.04.08 GESTION DES PONTS SITUÉS SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – DEMANDE D'UNE RENCONTRE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QU'une entente doit intervenir entre le Ministère des Transports du Québec et la municipalité de Saint-Pacôme concernant les

responsabilités de la gestion des ponts situés sur le réseau routier municipal;

ATTENDU QU'une proposition a été préparée par M. Victor Bérubé du Ministère des Transports du Québec et que celle-ci nous a aussi été expliquée lors d'un appel reçu le lundi 17 mars dernier;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme veut que certains points soient modifiés;

ATTENDU QU'un camion de déneigement s'est retrouvé en mauvaise position sur le boulevard Bégin et que le camion incendie en service se voyait l'accès bloqué la partie ouest du village lors d'une tempête hivernale survenue le 9 mars dernier;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de demander une rencontre avec Messieurs Victor Bérubé et Gilles Michaud du Ministère des Transports pour régler la problématique des ponts de la municipalité, et ce, dans les plus brefs délais.

150.04.08 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20h10.

INFO MUNICIPAL

Les fonctionnaires municipaux

Les principaux fonctionnaires municipaux sont, dans une municipalité rurale, le directeur général et l'inspecteur municipal.

Afin d'assurer de bonnes relations entre les divers intervenants et le respect des responsabilités de chacun, les communications entre le conseil et les employés municipaux doivent passer par le fonctionnaire principal, c'est-à-dire le directeur général. Cela assure une meilleure coordination des échanges entre le conseil et les fonctionnaires et évite l'ingérence dans les domaines de responsabilités des uns et des autres.

La Directrice générale

En tant que fonctionnaire principal d'une municipalité régie par le Code municipal, la directrice générale doit de façon générale :

- Assurer les communications entre le conseil et les autres fonctionnaires;
- Assister le conseil dans la préparation du budget, des programmes et des règlements;
- Présider les élections.

À titre de secrétaire, il doit assister aux assemblées, dresser le procès-verbal des délibérations, assurer la garde du bureau de la municipalité ainsi que la garde et l'accessibilité des documents et des archives.

À titre de trésorier, il doit percevoir les sommes payables à la municipalité, tenir les comptes, fournir les états financiers et rapports requis, confectionner un rôle général de perception des taxes. Il doit aussi fournir, pour chaque dépense, un certificat de disponibilités de crédits.

En général, la directrice générale cumule souvent différentes fonctions additionnelles :

- Appliquer la réglementation d'urbanisme en émettant les permis;
- Préparer le budget et le programme d'immobilisations, et les soumettre au conseil;
- Étudier les projets de règlements;
- Assister aux assemblées du conseil;
- Veiller à l'exécution des règlements et des décisions du conseil, sous réserve des pouvoirs du maire;
- Examiner les plaintes et les réclamations contre la municipalité;
- Soumettre ses observations et recommandations sur tout sujet pertinent à la bonne marche de la municipalité;
- Recevoir le serment d'office du maire et des conseillers;
- Assister aux assemblées du conseil et dresser le procès-verbal;
- Signer les obligations conjointement avec le maire et les règlements avec le président du conseil;
- Être président d'élection;
- Donner les avis requis par sa fonction, tels les avis de convocation d'une assemblée spéciale, d'ajournement d'une assemblée du conseil, d'élection ou de scrutin;
- S'il est le responsable désigné de l'accès aux documents de la municipalité, délivrer sur demande des copies de tout livre, registre ou autre document dont il a la garde;
- Percevoir toutes les recettes de la municipalité et les déposer dans une institution financière désignée par le conseil;

- Remettre au conseil, une fois par trimestre, un état des recettes et dépenses;
- Signer, conjointement avec le maire, les chèques et effets négociables, autre que les obligations;
- Tenir les livres comptables et faire l'état des recettes et dépenses;
- Obtenir et conserver les pièces justificatives de tous les paiements;
- Faire le rôle de perception;
- Expédier les demandes de paiement de taxes;
- Émettre des certificats de disponibilités de crédits;

Élections municipales

poste de conseiller, siège no 3

Deux personnes ont déposées leur candidature auprès de la présidente d'élection pour occuper le siège no 3 au poste de conseiller.

Les candidat(es) sont :

- Richard Bard
- Daniel Jean

Jour du scrutin

Le jour du scrutin aura lieu le 4 mai 2008, les bureaux de vote seront ouverts de 10h00 à 20h00 au 27, rue St-Louis à Saint-Pacôme.

Pour voter, vous devez :

1. avoir la qualité d'électeur;
2. être inscrit sur la liste électorale;
3. vous identifier en présentant l'un des documents suivants :
 - votre carte d'assurance-maladie;
 - votre permis de conduire;
 - votre passeport canadien;
 - votre certificat de statut d'Indien;
 - votre carte d'identité des Forces canadiennes.

Informations complémentaires

Vous pouvez contacter Mme Hélène Lévesque, présidente d'élection et/ou Mme Manon Lévesque, secrétaire d'élection au numéro (418) 852-2356 ou vous présentez au bureau municipal situé au 27, rue St-Louis à Saint-Pacôme.

Voter, c'est agir sur son milieu de vie.

Des nouvelles de La Maison de la famille du Kamouraska

Un bébé à moindre coût !

Vous attendez un bébé ? Tout le monde vous dit qu'avoir un enfant entraîne beaucoup de dépenses ? Nous vous offrons, en collaboration, avec *l'Association coopérative d'économie familiale* du Grand-Portage, un atelier qui vous présentera des trucs et des conseils pour vous aider à économiser. À Saint-Pascal, **dans nos locaux, le mardi, 29 avril 2008 à 13h30**. Animatrice : Dominique Bard, de l'ACEF. **Inscription obligatoire au 492-5993 poste 103.**

Massage et relaxation

Un atelier offert gratuitement qui vous propose des outils simples et concrets (techniques de relaxation et de massage, conseils pratiques, etc.) pour aider à la relaxation des bébés de la naissance à un an. Le mardi 6 mai 2008 à 13h30 à la Polyvalente de La Pocatière. Animatrice : Doris Bélanger. Inscription obligatoire au 492-5993 poste 103.



Les p'tits cœurs bricolent

Une après-midi d'activités parents-enfants sur le thème de la Fête des mères, le mercredi 7 mai 2008 à 13h à la salle Guimond de la cathédrale de La Pocatière. Bricolages, comptines, chansons, surprises, etc. Animatrice : Annick Levasseur. Inscription obligatoire au 492-5993 poste 103.



Café rencontre



Notre animatrice organise un café rencontre, à nos locaux, le lundi 12 mai 2008 de 13 h 30 à 15 h 30. Une occasion pour les parents de s'informer et d'échanger librement sur ce que vit la famille, autour d'un bon café, sur des sujets qui les intéressent. Possibilité de co-voiturage sur demande. Inscription obligatoire une semaine à l'avance au 492-5993 poste 103.

Maman en forme



Vous voulez vous remettre en forme ? La Maison de la famille du Kamouraska offre gratuitement aux jeunes mamans accompagnées de leurs bébés une série d'ateliers de stretching et d'exercices avec bébé suivie d'une pause détente et échanges entre les mamans. Le mardi 20 mai 2008 à 13h30 à la Polyvalente de La Pocatière. Animation : Karine Chénard, massothérapeute. Inscription obligatoire au 492-5993 poste 103.

Atelier d'éveil à la lecture



Atelier d'information sur comment intégrer à la vie de nos enfants le monde imaginaire de la lecture. Petites lectures pour enfant et activités sur celles-ci. **À Saint-Pascal, le mercredi 21 mai 2008 à 13h30** dans nos locaux. **Inscription obligatoire une semaine à l'avance au 492-5993 poste 103.**

Purées pour bébés

Un atelier de purées pour bébés (fruits, légumes, viande) se tiendra **le mardi 27 mai 2008 à 13h30 au sous-sol de la cathédrale de La Pocatière**. Vous participez à la préparation et vous repartez avec plusieurs portions de purées et tout cela est gratuit. Une occasion d'en apprendre un peu plus sur la valeur nutritive des diverses purées, quels aliments donner aux enfants et quand le faire. Animatrice : Annick Levasseur. **Inscription obligatoire au 492-5993 poste 103.**



Location d'équipement et Joujouthèque

Nous offrons le service de location d'équipement sécuritaire pour enfant à coût modique **les mardis, mercredis et jeudis après-midi de 13h00 à 15h00** : sièges d'auto 0-20 lb, 20-40 lb et d'appoint, lit, parcs pliants, chaises hautes, poussettes, chaises d'appoint de table, coussins d'allaitement, traîneaux, barrières. Nous offrons aussi le «*kit mamie*» pour les grands-parents à 5 \$/semaine, profitez-en ! Prenez note que la *Joujouthèque* est en opération aux mêmes heures, les jouets et les livres sont prêtés gratuitement pour 3 semaines. **N'hésitez pas à nous rejoindre au 492-5993 pour plus d'informations et faire vos réservations.**





Deuxième Défi Marylise-Lévesque

Le deuxième Défi Marylise-Lévesque se tiendra le mardi 24 juin prochain à Saint-Pacôme. Cette activité de participation permettra aux marcheurs et aux coureurs d'amasser des fonds pour appuyer la judoka dans ses préparatifs pour accéder aux Jeux olympiques.

Le Défi sera encore plus accessible cette année. Au programme : une marche de trois kilomètres, une course d'un kilomètre pour les enfants de 7 à 12 ans, une course de cinq kilomètres et une autre de 10 kilomètres. Le premier départ se fera à 10h00 près du Centre municipal de Saint-Pacôme. « En cette année olympique, nous convions les citoyens de Saint-Pacôme et du Kamouraska à exprimer leur fierté et leur appui à Marylise Lévesque. Que ce soit en participant au défi ou en commanditant les marcheurs et coureurs qui remettront l'argent à notre judoka », de souligner le maire de Saint-Pacôme, M. Gervais Lévesque.



Les formulaires d'inscription sont disponibles au bureau municipal de Saint-Pacôme et à la Caisse populaire de la Rivière Ouelle. La tenue de cette activité est rendue possible grâce à la collaboration de la municipalité de Saint-Pacôme, la Caisse populaire de la Rivière Ouelle, Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre, notaires et CHOX-FM. L'an dernier, les activités entourant le Défi Marylise-Lévesque avaient permis de verser plus de 6 000 \$ à la judoka.

Fête nationale

Le Défi Marylise-Lévesque est intégré à la programmation de la Fête nationale du Québec à Saint-Pacôme. Outre le Défi, les festivités seront marquées par le feu de joie, les spectacles de Gratien Landry et de Jacques Lévesque ainsi qu'un repas communautaire. Le thème de la Fête nationale 2008 est « Quatre siècles... à célébrer! »





Bibliothèque Mathilde-Massé

Au cours du mois à votre BIBLIO

Mères à l'honneur, pères en vedette

Pour la Fête des mères, nous ferons tirer un exemplaire du volume *La dernière chamane* de l'auteure Barbara Wood ainsi qu'un sac réutilisable à l'effigie des Bibliothèques publiques de Québec. Chaque emprunteur peut participer, mais seules les mères peuvent gagner. Le tirage se fera le 11 mai à midi. Les pères ne sont pas en reste, car ils pourront eux aussi gagner un sac réutilisable et une copie du *Guide de l'auto 2008*. Inscrivez un papa à partir du 13 mai jusqu'au 15 juin inclusivement.

Exposition de signets

Les signets soumis dans le cadre du concours organisé pour souligner le 20^e anniversaire de la bibliothèque sont en exposition jusqu'au 6 mai. À cette date, plus précisément à 20 h, les choix du jury, composé des bénévoles de la BIBLIO, seront dévoilés. Les signets gagnants, soit un pour chacune des deux catégories de participation (« jeunes » et « grands »), seront reproduits à 50 exemplaires chacun, puis offerts aux abonnés.

Partez sur les traces de notre histoire

L'exposition *Sur les traces de notre histoire*, lancée par le Musée régional du Kamouraska, se déroule actuellement dans les quatorze bibliothèques publiques de la MRC. Constituée de seize panneaux représentant des personnalités ayant contribué au développement de la région, chaque bibliothèque accueillera alternativement un ou deux panneaux pour une durée de quelques semaines.

La bibliothèque Mathilde-Massé reçoit pour commencer Angélique Guy (1798-1884). Venez rencontrer ce personnage d'ici le 29 mai.

Magazines disponibles

Une petite note pour vous signaler que le magazine *L'actualité* est maintenant disponible. Et comme le redoux printanier signifie le retour des oiseaux, du jardinage et de la moto, profitez des magazines mis à votre disposition à la BIBLIO, tels que *Québec Oiseaux*, *Fleurs, plantes et jardins* et *Motomag* pour vous documenter sur ces sujets.

Heures d'ouverture de la BIBLIO

Les mardis de 18 h 30 à 20 h 30 et les dimanches de 10 h à 12 h

Téléphone : 852-2356 poste 2



L'AGASP ÉVOLUE...

*L'assemblée générale extraordinaire promise a eu lieu.
Merci à la dizaine de membres présents et très actifs dans le débat qui s'y est tenu
au sujet de l'avenir de l'AGASP.*

*Nous avons pesé le pour et le contre des implications en cause et nous avons finalement convenu
d'accepter l'accueil qui nous est fait par le comité de développement de Saint-Pacôme.
L'Association des gens d'affaires de Saint-Pacôme va donc étudier les modalités à sa disposition
pour transférer sa charte afin de créer un comité « affaires »
imbriqué dans le comité de développement, ce qui permettra de réduire ses obligations administratives
tout en continuant de travailler activement à la promotion de l'achat local
et à la prospérité des gens d'affaires.*

*Nous tiendrons les membres au courant des développements au fur et à mesure
que ceux-ci se produiront. Évidemment, nous sommes toujours ouverts à répondre à vos questions,
n'hésitez pas à nous contacter pour connaître les détails de notre démarche.*

*Merci à tous les administrateurs qui ont tenu le fort durant les 9 années d'existence de l'AGASP
et qui continueront d'œuvrer pour maintenir le dynamisme de notre région :
merci à Pierre Beauregard, Alain Chamberland, Claude Dallaire, Antonio Dionne, Gaston Dubé,
Réal Gagnon, Stéphane Lapointe, Jacqueline Michaud, Doris Parent, Chantal Pelletier, Martin Royer,
Jean Santerre et Éliane Vincent.*

*Et bien sûr, merci aux membres qui ont soutenu l'AGASP
et qui font jour après jour le succès et la vitalité de notre région!*

ET LE RALLYE?

*Ces changements dans la nature de l'AGASP ne changeront pas l'horaire du Rallye Vente de garage
qui se tiendra toujours la fin de semaine du 21 et 22 juin dans les municipalités de Rivière-Ouelle,
Saint-Gabriel, Saint-Pacôme. Au plaisir de vous y rencontrer!*

L'ACHAT LOCAL

*Et n'oubliez pas non plus que les paco\$ sont toujours disponibles.
Stimuler l'achat local, c'est une question de solidarité!*

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGASP POUR 2008

Alain Chamberland	856.2386
Réal Gagnon	852.3284
Martin Royer	852.2710
Éliane Vincent	852.3088

ENTREPRISES VEDETTES

Cinéma Louise
231, boul. Bégin, Saint-Pacôme, 852.2891
Pierre Hudon, courtier immobilier agréé
124-A, route 132, Rivière-Ouelle, 856.3737

Dates à retenir

Mai 2008

<i>Dimanche</i>	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>
Bibliothèque les mardis de 18h30 à 20h30 et les dimanches de 10h à 12h.				1 13h à 16h Âge d'Or (carte)	2 Récup.2 19h à 21h Karaté	3
4 Élections municipales	5 Conseil 20 h	6 Vidanges 1 18h30 CA SGRO 19h30 A.G.A SGRO	7 19h00 Coop Santé	8 13h à 16h Âge d'Or (carte)	9 Vidanges -2 19h à 21h Karaté	10)
11	12	13 Récup. 1	14 Cercle de fermières	15 13h à 16h Âge d'Or (carte) 19h30 Défi Marylise Lévesque	16 Récup. 2 19h à 21h Karaté 19h00 Soirée jeux de société	17
18	19	20 Vidanges 1 20h00 Régie inter. Incendie 19h30 Chevalier de Colomb	21	22 13h à 16h Âge d'Or (carte) 19h30 Sécurité routière	23 Vidanges-2 19h à 21h Karaté	24 Age d'Or(souper annuel + danse)
25	26	27 Récup. 1	28	29 13h à 16h Âge d'Or(cartes)	30 Récup. 2 19h à 21h Karaté	31

ÂGE D'OR - JOIE DE VIVRE

Fêtes du mois de mai 2008

Marie-Paule Tardif	1	Lina Meunier	18
Géraldine Lévesque	1	Roger Bérubé	19
Janette Chamberland	3	Raymond Laboissonnière	21
Pâquerette Lévesque	5	Jocelyn Lévesque	24
Andrée Ratté	9	Johanne Dubé	26
Georgette Lévesque	11	Jeannine Dubé	31
Simon Sirois	16	Yvon Lamarre	31
Eloy Soucy	16		
Denis Laboissonnière	16		
Clorilda Lévesque	16		



Desjardins

Caisse populaire
de la Rivière Ouelle

GUICHET AUTOMATIQUE
24 HEURES PAR JOUR
7 JOURS PAR SEMAINE

Siège social

7, rue Caron CP 68
St-Pacôme (Québec)
G0L 3X0 (418) 852-2812

Prochaine parution: 31 mai 2008

Date de tombée: 27 mai 2008 à midi